

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 438

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 26 par les mots :

« et au troisième alinéa du même article, les mots : « du même » sont remplacés par les mots : « à l' » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.